

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 décembre 2018 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

**2018-12-277
6767**

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2018-12-278
6767**

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 novembre 2018.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**2018-12-279
6767**

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 novembre 2018.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 361 m³, moyenne: 79 m³/jr
Secteur Les Buissons : 6 035 m³, moyenne: 202 m³/jr
Station de recherche : 01-11-2018 au 04-12-2018: 2,1 m³
Camping de la Rive : Non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 14 et 28 novembre 2018
Incendies: 3, 10,12 et 13 novembre 2018
Premiers répondants : 19 (2) novembre
Formation des pompiers : Aucune
Rencontre : 20 novembre 2018

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 19 octobre 2018.

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2018-12-280
6768

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Aucune.

Expédiée :

* Mme Maryvonne Tremblay, coordonnatrice, maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. -18-11-13- Envoi de la résolution numéro 2018-11-258 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes fera un chèque au montant de 4 158, 22 \$, selon les factures déposées par la maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2018.

* M. Laurent Gosselin, Englobe -18-11-13- Envoi de la résolution numéro 2018-11-270 selon laquelle le conseil municipal accepte le prix soumis par la compagnie Englobe pour réaliser les travaux d'échantillonnage et les analyses granulométriques de la plage et de l'avant-plage de la rue Labrie, au coût de 7 260,51 \$, plus taxes.

* Mme Danielle Bernatchez, directrice vérification comptable et transport, ville de Baie-Comeau -18-11-13- Envoi de la résolution numéro 2018-11-271 selon laquelle le conseil municipal accepte les états financiers 2017 du Transport adapté aux personnes handicapées préparés par la ville de Baie-Comeau et confirme sa participation financière pour 2018. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est de 7 227 \$, pour 2017.

* Mme Annie Tardif, adjointe exécutive, direction de la prévention et de la planification, ministère de la Sécurité publique -18-11-14- Envoi de la résolution numéro 2018-11-247 autorisant le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Pointe-aux-Outardes et le ministère de la Sécurité publique pour le financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la rue Labrie à Pointe-aux-Outardes.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2018-12-10, ainsi que les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2018

Transferts:

02 11000 970	Subventions et dons – Élus	+	300 \$
02 22000 339	Syst. Télécomm. – prévention incendie	+	11 600 \$
02 32000 525	Ent. et rép. – Véhicule voirie	+	16 750 \$
02 32000 526	Ent. et rép. – Machinerie voirie	+	500 \$
02 61000 141	Rém. Inspecteur en bâtiment	+	1 000 \$
02 61000 670	Fournitures de bureau – Urbanisme	+	1 400 \$
02 70120 681	Électricité et chauffage – C.L.	+	2 500 \$
02 70130 521	Ent. et rép. - Patinoire	+	50 \$
			+ 34 100 \$
02 11000 131	Rém. des élus	-	500 \$
02 11000 133	Allocation de dépenses – Élus	-	600 \$
02 11000 331	Téléphone - Maire	-	100 \$
02 11000 341	Publication dans les journaux	-	250 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	-	150 \$
02 11000 493	Réception	-	300 \$
02 11000 610	Aliments – Élus	-	400 \$
02 13000 141	Salaire régulier – ADM	-	3 000 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	-	500 \$
02 13000 527	Ent. et rép. – Équipement ADM	-	200 \$
02 13000 670	Fourniture de bureau	-	250 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	-	250 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	-	200 \$
02 19000 341	Avis publics	-	800 \$
02 22000 310	Frais de déplacements	-	500 \$
02 22000 454	Formation et perfectionnement	-	2 500 \$
02 22000 631	Essence et huile	-	500 \$
02 22000 649	Pièces et accessoires – Incendie	-	1 800 \$
02 22000 650	Vêtements, chaussures et acc.	-	3 500 \$
02 22000 690	Fournitures	-	500 \$
02 29500 451	Services de fourrière	-	300 \$
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	-	2 000 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	-	350 \$
02 32000 454	Formation et perfectionnement – Voirie	-	100 \$
02 32000 625	Achat d'asphalte	-	750 \$
02 32000 643	Petits outils	-	1 500 \$
02 33000 521	Contrat déneigement – Voirie	-	500 \$
02 61000 341	Avis publics	-	450 \$
02 61000 454	Service de formation	-	200 \$
02 70000 141	Salaire régulier – Superviseur loisirs	-	2 000 \$
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	-	500 \$
02 70000 454	Services de formation	-	200 \$
02 70000 670	Fourn. Bureau	-	1 000 \$

02 70120 522	Entretien et rép. – Bâtiment	- 2 500 \$
02 70130 454	Services de formation	- 250 \$
02 70190 959	Subv. Organismes loisirs	- 4 500 \$
02 70230 349	Publicité et promotion	- 200 \$
		34 100 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2018-12-282
6770

CALENDRIER 2019 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du Code municipal, la municipalité locale doit établir, par résolution, avant le 31 décembre 2018, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2019 :

Lundi le 21 janvier 2019 à 19 h 30
Lundi le 11 février 2019 à 19 h 30
Lundi le 11 mars 2019 à 19 h 30
Lundi le 8 avril 2019 à 19 h 30
Lundi le 13 mai 2019 à 19 h 30
Lundi le 10 juin 2019 à 19 h 30
Mardi le 2 juillet 2019 à 19 h 30
Lundi le 12 août 2019 à 19 h 30
Lundi le 9 septembre 2019 à 19 h 30
Mardi le 15 octobre 2019 à 19 h 30
Lundi le 11 novembre 2019 à 19 h 30
Lundi le 9 décembre 2019 à 19 h 30

2018-12-283
6770

DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5.3.5 du Règlement numéro 338-18 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, un membre du conseil doit déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu et qui n'est pas de nature purement privé, lorsque sa valeur excède 200 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt le registre des déclarations des élus de décembre 2017 à novembre 2018.

2018-12-284
6771

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET DEMANDE DE PAIEMENT #3 – TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DU ROND-POINT DE LA RUE LABRIE ET DES INFRASTRUCTURES DU PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande de paiement #3 de Jean Fournier inc. pour les travaux terminés au 7 novembre 2018 concernant le déplacement du rond-point et des infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la réception provisoire des ouvrages et du paiement de la retenue contractuelle de 5 % du coût des travaux, le montant à payer est de 19 647,51 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Leblanc, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #3 de Jean Fournier inc., pour la réception provisoire des ouvrages et le paiement de la retenue contractuelle de 5 % concernant les travaux de déplacement du rond-point de la rue Labrie Ouest et des infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes. Le montant à payer est de 19 647,51 \$, taxes incluses.

Les coûts seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2018-12-285
6771

DEMANDE DE PAIEMENT #7 ET RÉCEPTION PROVISOIRE PARTIELLE – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT – RUE LABRIE

CONSIDÉRANT la demande de paiement #7 de Jean Fournier inc. pour les travaux terminés au 7 novembre 2018 concernant les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, rue Labrie Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la réception provisoire partielle des ouvrages, la demande de paiement comprend la libération d'une partie de la retenue contractuelle de 5 % et une retenue de 10 000 \$, pour les ouvrages déficients, le montant à payer est de 54 908,52 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Leblanc, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #7 de Jean Fournier inc., pour la réception provisoire partielle des ouvrages le paiement d'une partie de la retenue contractuelle de 5 % et une retenue de 10 000 \$, pour les ouvrages déficients concernant les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, rue Labrie Ouest. Le montant à payer est de 54 908,52 \$, taxes incluses.

Les coûts seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2018-12-286
6772

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET « PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration (PPA) » du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissibles au PAV.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes approuve les dépenses d'un montant de 10 712 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2018-12-287
6772

ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND – CLUB LES SKIEURS DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QU' un comité de bénévoles, le club Les Skieurs de la Savane, s'occupe de l'entretien, l'amélioration et le prolongement de la piste de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remboursera l'essence de la motoneige qui servira à l'entretien hivernal de la piste de ski de fond.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes rembourse au club Les Skieurs de la Savane, l'essence de la motoneige qui servira à l'entretien hivernal de la piste de ski de fond.

2018-12-288
6772

MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

CONSIDÉRANT la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

CONSIDÉRANT la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Associations française des

municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

CONSIDÉRANT QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisant l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

CONSIDÉRANT la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le Conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

2018-12-289
6773

APPUI À LA VILLE DE BAIE-COMEAU – RÉFECTION DU QUAI FÉDÉRAL AU PORT DE BAIE-COMEAU

CONSIDÉRANT QUE l'économie de la région de Baie-Comeau dépend fortement des activités de transbordement au quai fédéral de Baie-Comeau, notamment :

- Par l'exportation de papier et de produits du bois;
- Par l'importation d'anodes;
- Par l'accueil d'un nombre croissant de navires de croisières internationales.

CONSIDÉRANT QUE le quai et son brise-lames présentent des signes alarmant de désuétude, fragilisant ainsi la viabilité des opérations industrielles audit quai;

CONSIDÉRANT QUE le quai fédéral localisé au port de Baie-Comeau fait l'objet d'une démarche de cession à la collectivité par Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada n'a pas prévu effectuer à

court terme les travaux requis pour corriger le problème d'affaissement et ce, malgré les risques portés à l'infrastructure portuaire et aux activités qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise à niveau sont urgents et doivent se faire rapidement, afin que la démarche de cession et la pérennité même de l'infrastructure ne soient pas compromises;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada doit réaliser des travaux structurants, malgré le cadre de la démarche de cession, lesquels sont alors considérés comme des travaux préalables au transfert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie la ville de Baie-Comeau dans ses démarches afin de convaincre le gouvernement du Canada, par l'entremise de son ministère des Transports, d'investir rapidement et massivement dans la remise en état du quai fédéral localisé au port de Baie-Comeau.

2018-12-290
6774

ENGAGEMENT – SUPERVISEURE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la démission de M. Herman-Carl Gravel au poste de superviseur des loisirs et de la culture de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour combler le poste;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Joëlle Bernier a été retenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'engager Mme Joëlle Bernier au poste cadre de superviseure des loisirs et de la culture pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Elle aura une période de probation de 180 jours de calendrier. Il est également résolu d'autoriser M. Serge Deschênes, maire, à signer le contrat avec la superviseure des loisirs et de la culture, pour la période du 6 décembre 2018 au 31 décembre 2018.

2018-12-291
6774

MANDAT D'ACHAT REGROUPE – TÉLÉAVERTISSEURS POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a reçu une proposition de la municipalité de Chuteaux-Outardes d'accorder, en son nom et au nom des autres municipalités intéressées, un contrat pour l'achat regroupé de téléavertisseurs et la fourniture des services d'accès pour une durée de 36 mois;

CONSIDÉRANT les articles 14.3 et suivants du Code municipal :

- permettent à toute municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but d'accomplir en commun un acte visant à obtenir des biens meubles ou des services;
- précisent que toute partie à une telle entente peut déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

- précisent que si le pouvoir de présenter une demande de soumissions est ainsi délégué, l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent à tout contrat qui doit être accordé à la suite d'une entente prévue à l'article 14.3 et que le montant total des dépenses de toutes les parties en vertu du contrat doit être pris en considération aux fins de l'application de ces règles;

CONSIDÉRANT

la Municipalité Pointe-aux-Outardes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les téléavertisseurs dans les quantités nécessaires pour ses activités, et la fourniture de leurs services d'accès pour une durée de 36 mois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny et résolu à l'unanimité que:

1. la Municipalité de Pointe-aux-Outardes confirme son adhésion à ce regroupement d'achats géré par la municipalité de Chute-aux-Outardes pour un terme de 36 mois;
2. la Municipalité de Pointe-aux-Outardes confie, à la municipalité de Chute-aux-Outardes, le mandat de conclure, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un contrat de gré à gré pour l'achat regroupé de téléavertisseurs et la fourniture des services d'accès pour une durée de 36 mois;
3. si la Municipalité de Chute-aux-Outardes adjuge un contrat, la Municipalité Pointe-aux-Outardes s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
4. l'exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmis à la municipalité de Chute-aux-Outardes.

Le montant total pour l'achat des 10 téléavertisseurs est de 3 232,84 \$ plus taxes. Le coût mensuel de ligne est de 43,40 \$, plus taxes.

2018-12-292
6775

ACHAT DE RADIOS CELLULAIRES

CONSIDÉRANT QUE

les radios de communication du service incendie de Pointe-aux-Outardes, le service des travaux publics et le personnel cadre ne fonctionnent pas bien et que l'entretien ne sera plus couvert à partir de janvier 2019;

CONSIDÉRANT

la soumission reçue de Solutia Télécom (BELL), pour 12 radios cellulaires avec étuis (11 Sonim XP 8 et 1 Samsung Galaxy S8).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 12 radios cellulaires (11 Sonim XP 8 et 1 Samsung Galaxy S8) auprès de Solutia Télécom, au coût de 8 181,71 \$, plus taxes. Les frais mensuels seront de 283 \$, plus taxes, pour un contrat de trois (3) ans.

2018-12-293
6776

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – CAMION DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le camion F-150 doit être remplacé par un véhicule neuf;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du camion de service F-150 des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'entériner la procédure d'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion de service pour les travaux publics. L'ouverture des soumissions aura lieu le 17 décembre à 10 h.

2018-12-294
6776

FIXER LA DATE – DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de fixer au lundi 17 décembre 2018, à 19 h, une session spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019 et du plan triennal des immobilisations 2019, 2020 et 2021.

2018-12-295
6776

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de fermer le bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-12-296
6776

DÉPÔT DE L'ÉTUDE – OPTIMISATION INCENDIE : PORTRAIT ET ANALYSE DE LA DESSERTE EN SÉCURITÉ INCENDIE DANS LA PÉNINSULE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT l'étude d'optimisation incendie : Portrait et analyse de la desserte en sécurité incendie dans la péninsule Manicouagan, préparée par Raymond Chabot Grant Thornton en date du 12 septembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt l'étude d'optimisation incendie : Portrait et analyse de la desserte en sécurité incendie dans la péninsule Manicouagan, préparée par Raymond Chabot Grant Thornton en date du 12 septembre 2018.

2018-12-297
6776

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 ET PARTICIPATION FINANCIÈRE 2018 – TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2017 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par la ville de Baie-Comeau. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est au montant de 7 227 \$.

Il est également résolu de confirmer la participation financière 2018 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes avec la ville de Baie-Comeau concernant le Transport adapté aux personnes handicapées.

2018-12-298
6777

AJOUT DE LUMINAIRES – TRONÇON DE LA RUE LABRIE EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire procéder à l'achat de 7 luminaires, porte-fusibles ainsi que les potences afin qu'ils soient installés sur les poteaux qui ont été déplacés sur la rue Labrie Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait profiter qu'Hydro-Québec fera le branchement dans le secteur pour faire installer les luminaires et porte-fusibles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 7 luminaires, porte-fusibles ainsi que les potences afin qu'ils soient installés sur les poteaux qui ont été déplacés sur la rue Labrie Est, auprès de Lumen, et ce au coût de 3 024,21 \$, plus taxes.

MENTION SPÉCIALE – MADAME MARIELLE DIONNE, ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Lors de la période de questions ouverte au public, une citoyenne présente, tient à offrir publiquement des remerciements pour le travail et les services offerts aux citoyens de façon très professionnels et courtois par Mme Marielle Dionne, adjointe administrative, à la municipalité de Pointe-aux-Outardes, qui prendra sa retraite en janvier 2019. Le conseil endosse et prend acte de cette mention spéciale et qui se fera un plaisir de la transmettre à Mme Dionne.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2018-12-299
6777

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 15.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE